# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

#### Délibération N°20220443

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à 20 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

#### Étaient Présents :

Date de convocation

06 avril 2022

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Date d'affichage 06 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 42

Présents: 31

Votants: 35

<u>Étaient excusés</u>:

M. CHÉRON Michel

M. FOUCAULT Yves

M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à Annie NELET M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT

M. MORIN Sébastien

M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Philippe LEBERT

M. PARIS Hubert

M. PLUT Jean-Claude

M. POTTIER Louis

Mme HAUSSON Françoise donne pouvoir à Catherine MENU

Mme RENARD Candy

Mme MENU Catherine est nommée secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220412-D20220443-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2022

**OBJET:** 

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

**BUDGET ANNEXE LOCATIONS / VENTES DE BATIMENTS INDUSTRIELS** 

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14,

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Conformément aux dispositions des instructions budgétaires et comptables, les résultats d'un exercice écoulé font l'objet d'une procédure particulière d'affectation.

Il apparait notamment que le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il est déterminé au 31 décembre de l'année, doit être prioritairement couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Le Président informe l'ensemble des conseillers communautaires du résultat d'exécution d'exploitation du compte administratif 2021 :

## Section de fonctionnement

Résultat des exercices antérieurs :	0,00€
Résultat de l'exercice arrêté :	15 506,72 €
Soit un résultat à affecter :	15 506.72 €

## Section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement	-15 506,72 €
(hors restes à réaliser) :	
Solde des restes à réaliser en investissement :	0,00€
Il est proposé l'affectation suivante :	
- Affectation en réserve (compte 1068)	15 506,72 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001)	-15 506,72 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide que les résultats de l'exercice 2021 seront affectés comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)

Saint Calais, le 13 avril 2022

Le Président,

Michel LEROY ONISION NOTE de Grandon LO des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE

0, Rue Saint Pierre

0,00€